

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 23 juin 2010 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité anesthésie-réanimation en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique

NOR : SASH1030658A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, et notamment le II de son article L. 4111-2 ;
Vu l'avis de la commission d'autorisation d'exercice compétente pour la profession de médecin dans la spécialité anesthésie-réanimation,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité anesthésie-réanimation en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique, les personnes dont les noms suivent :

- M. Arij BERKOVITCH, né le 19 juillet 1962 à Berestovoje (Ukraine).
- M. Christopher John BRASHER, né le 30 octobre 1967 à Melbourne (Australie).
- M. Eric Mervyn JONES, né le 26 septembre 1948 à Auckland (Nouvelle-Zélande).
- Melle Adriana MONTENEGRO, née le 26 novembre 1966 à Chanar (Argentine).
- M. Andrés Diego PELAVSKI, né le 9 décembre 1974 à Buenos Aires (Argentine).
- Mme Vesna PRASTALO, née le 7 juillet 1956 à Sabac (Yougoslavie).
- M. Sebastian SANCHEZ, né le 26 mars 1972 à Santiago (Chili).

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 23 juin 2010.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice générale
de l'offre de soins et du chef de service :
*La sous-directrice des ressources humaines
du système de santé,*

E. QUILLET